Calamités : tornade du 29 avril

C'est officiel.
La tornade du 29 avril 2018 est reconnue comme calamité publique (MB 4/09/2018) pour les villages de Houx et Evrehailles.
Les dossiers de demande d'indemnisation doivent être déposés au SPW (adresse ci-dessous) par les sinistrés, dans un délai de 3 mois à partir du 4/9/2018.

Le Service régional des calamités se tient à la disposition des sinistrés au 081/32.32.00 pour tous les informations relative à cette procédure.SPW - Service régional des calamités
Av Gouverneur Bovesse 100
5100 Jambes081/32.32.00